



FNAMS

Fédération
Nationale
des Agriculteurs
Multiplicateurs
de Semences

Semences fourragères

NTF 145 - Juin 2021

RAY-GRASS ANGLAIS PORTE-GRAINE : Estimer le risque vulpin de sa parcelle et adapter les conduites culturales pour limiter l'infestation

Eliminer le vulpin dans une parcelle de ray-grass porte-graine est de plus en plus difficile et onéreux : faible choix de produits efficaces et homologués, apparition de résistances, etc. Désormais, la maîtrise de cette adventice dans votre parcelle doit commencer impérativement par une élimination dans la rotation grâce à un choix approprié de cultures et de techniques culturales.

Comment estimer le risque vulpin pour bien choisir sa parcelle avant l'implantation du ray-grass anglais porte-graine ?

Pour évaluer l'indice de risque dans une parcelle (faible / modéré / élevé), il vous suffit de répondre à 5 questions simples (Ouvrir l'[outil en ligne](#) sur fnams.fr / Ressources documentaires).

Les informations demandées sur la parcelle concernent l'historique des pratiques culturales, la pression « vulpin » actuelle et le désherbage dans la rotation sur les 5 dernières années.

Cette grille « vulpin » a été élaborée par la FNAMS en collaboration avec Arvalis, l'INRAE et l'ACTA à partir d'études et d'observations terrain réalisées en Picardie (voir Savoir +).

La grille de « risque vulpin »

Répondez aux 5 questions posées, notez le total des points et reportez-vous à l'encadré page suivante (ou utilisez l'[outil en ligne](#))

1 – Combien de cultures de printemps aviez-vous dans la rotation au cours des 5 dernières années sur la parcelle ?		Nombre de points
a)	Au moins 3 cultures de printemps	4
b)	2 cultures de printemps	8
c)	1 culture de printemps	12
d)	Aucune	16
2 – Combien de déchaumages annuels réalisez-vous en moyenne dans la rotation sur la parcelle ?		
a)	Plus de 2 déchaumages par an	3
b)	2 déchaumages par an	6
c)	1 déchaumage par an	9
d)	Aucun	12
3 – Combien de fois au cours des 5 dernières années n'avez-vous ni labouré, ni réalisé de faux semis (chimique ou mécanique) sur la parcelle ?		
a)	Labour ou faux semis effectué chaque année	3
b)	1 année sans labour ni faux semis sur les 5 dernières années	6
c)	2 années sans labour ni faux semis sur les 5 dernières années	9
d)	Au moins 3 années sans labour ni faux semis sur les 5 dernières années	12
4 – Sur les 3 dernières cultures qui précèdent l'implantation du ray-grass, quel niveau de salissement de la parcelle en vulpin (observé ou « potentiel ») estimiez-vous atteindre avant de désherber votre culture ?		
a)	Pas de vulpin	5
b)	1 pied de vulpin rencontré çà et là dans la parcelle (<1 pied/m ²)	10
c)	Répartition par tache dans la parcelle (1 à 10 pieds/m ²)	15
d)	Présence de vulpin sur l'ensemble de la parcelle (>10 pieds/m ²)	20
5 – Sur vos 3 dernières cultures, quelle efficacité du désherbage anti-vulpin avez-vous constaté sur la parcelle ?		
a)	Pas de vulpin, réponse a) à la question 4	5
b)	Très bon contrôle – Evolution décroissante	10
c)	Contrôle moyen – Evolution fluctuante	15
d)	Contrôle insuffisant ou nul – Evolution croissante	20
Votre total (20 à 80 points)		

La grille « vulpin » : interprétez le résultat pour votre parcelle

En fonction du score total obtenu, le risque est le suivant :

Inférieur à 32 points : « Risque Vulpin » FAIBLE

➔ Le semis est **possible** ; les vulpins (s'il y en a) ne devraient pas handicaper la production de semences de ray-grass anglais dans cette parcelle.

De 32 à 48 points : « Risque Vulpin » MODERE

➔ Votre choix de parcelle est à **reconsidérer**. Dans des conditions normales d'implantation et en l'absence de phénomène de résistance, les vulpins peuvent être maîtrisés afin de livrer un lot respectant la norme de pureté spécifique (<0,3% de vulpin après triage). Toutefois, le contrôle de cette adventice reste aléatoire et le coût de désherbage risque d'être assez élevé.

Supérieur à 48 points : « Risque Vulpin » ELEVE

➔ Le semis est fortement **déconseillé** dans cette parcelle. La maîtrise des vulpins n'est pas impossible, mais elle devient cependant très aléatoire et très coûteuse.

Comment améliorer le contrôle des vulpins dans mes parcelles ?

En faisant évoluer vos pratiques culturales dans la rotation sur le long terme. Le maintien d'une production de semences sur votre exploitation en dépend !

Différentes stratégies préventives peuvent être mises en œuvre sur la parcelle dans le cadre de la rotation :

- **La diversité des cultures** (question 1) et surtout celles de printemps permet de rompre le cycle de développement du vulpin, qui est favorisé dans les cultures d'hiver (levée de l'adventice principalement à l'automne). La succession des cultures d'été, d'automne et de printemps a une grande importance.
- **La gestion de l'interculture** (questions 2 et 3) constitue une étape importante du désherbage. Les interventions possibles sont nombreuses, elles dépendent notamment de la durée de l'interculture et de la présence d'une culture intermédiaire.
 - La pratique de **faux semis** va permettre la mise en germination des graines de vulpin présentes en surface après la récolte et de les détruire mécaniquement ou chimiquement avant l'implantation de la culture suivante.
 - Dans les situations les plus infestées, le **labour** s'impose pour enfouir les graines en profondeur. Dans ce cas, le labour doit intervenir tous les 3 à 5 ans pour que la totalité des semences de vulpin ne soient plus viables. Si possible, il faut le positionner avant une culture à risque, comme le ray-grass anglais semences. En effet, le vulpin a un taux annuel de décroissance de l'ordre de 75%. Un labour trop rapproché pourrait remettre en germination les graines de vulpin encore viables.
- Avant la récolte, d'autres actions peuvent être utilisées pour limiter la dissémination du vulpin, en passant par l'**entretien des bordures** de la parcelle, avant la montée à graine des vulpins. Si la parcelle comporte des vulpins en nombre important, et que la différence de hauteur entre l'adventice et la culture le permet, l'**écimage** est envisageable avec la récupération des déchets.
- Lors de la récolte, **récolter les zones sales en dernier** et, si possible, **récupérer les menues pailles** pour limiter l'ensemencement de la parcelle.
- Enfin, des études sont en cours pour voir si une implantation de ray-grass anglais sous couvert en association avec une culture (ex. pois, sarrasin...) ou avec une plante de service (ex. moha) peut permettre de diminuer le risque de développement de vulpins dans la parcelle. De même, des essais avec des outils mécaniques sont en cours d'étude actuellement sur ray-grass anglais porte-graine.
- Le niveau de contrôle du vulpin dans vos cultures de la rotation (question 5) permet de traduire des choix techniques inappropriés (sous-dosage par exemple) et de révéler l'éventuelle apparition de résistance. En situation de lutte herbicide, accordez une grande importance au choix de vos produits (classement par groupes HRAC) pour limiter au maximum le développement des résistances (voir la note commune inter-instituts 2019 - Savoir +).

Charlène Buridant, Camille Guérin, François Deneufbourg

INFLOWEB, un site dédié à la lutte contre les adventices
Pour tout savoir sur la biologie des adventices, leur nuisibilité et les méthodes de lutte, consultez le site infloweb.fr (auquel la FNAMS participe).

POUR en savoir plus...

- Guide Pratique FNAMS « Protection des fourragères porte-graine » - Liste des produits homologués et leur efficacité par culture - Janvier 2020 sur fnams.fr / Ressources documentaires
- Désherbage des graminées porte-graine. Solutions possibles, solutions attendues. Bulletin Semences n°251, 2016
- Note commune inter-instituts pour la gestion des résistances des adventices aux herbicides en grandes cultures / Fiche vulpin (GCHP2E, 2019)
- Ray-grass anglais - Comment mesurer le « risque vulpin » dans ma parcelle ? Bulletin Semences n° 190, 2006
- Essai de désherbage alternatif du ray-grass anglais porte-graine Vidéo station de St-Pouange, 2021

Bulletin Semences
Retrouvez tous les 2 mois l'actualité technique, économique et réglementaire du monde des semences



Documentation disponible au : Centre Technique de la FNAMS - Impasse du Verger
Brain sur l'Authion - 49800 Loire-Authion - Tél : 02 41 80 91 00 - fnams.brain@fnams.fr

Action financée par :
semae

